



Remboursement des cotisations d'assurance sur un prêt

Par **kinou5445**, le **03/05/2008** à **10:07**

bonjour, j'ai contracté un prêt en 2004 et j'ai été en arrêt maladie depuis aout 2006 et maintenant en invalidité. Je n'ai déclaré ce sinistre qu'en avril 2008.

Est-ce que l'assurance va me rembourser les cotisations depuis ma date d'arrêt ou seulement depuis que je l'ai déclaré. Merci d'avance pour votre réponse.

Par **jeetendra**, le **03/05/2008** à **10:56**

bonjour, il n'y a pas d'effet retroactif, donc si sinistre pris en charge ce sera à compter de la déclaration du sinistre à l'assureur sous reserve de délai de carence à respecter, cordialement

Par **kinou5445**, le **03/05/2008** à **11:05**

merci beaucoup pour ta prompte réponse. Bon week-end